**Termes de référence**

**Formation en gestion des établissements scolaires y compris en gestion de la participation communautaire**

**Nom du projet :** Projet d’Appui institutionnel à la Réforme de l’Education (PAIRE)

**Intitulé de la mission :** Expertise court terme pour la formation en gestion des établissements scolaires y compris en gestion de la participation communautaire

**Pays / zone géographique :** Mauritanie – Nouakchott

**Durée de la mission :** 61 jours

**Type de contrat :** Contrat de Prestation de Service (CPS)

**Description du projet**

La présente mission de consultance s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du « Projet d’Appui institutionnel à la Réforme de l’Education » (PAIRE) en Mauritanie.

Ce projet financé par l’Union européenne est actuellement en phase de démarrage pour une durée de 48 mois (2023-2026).

L’**objectif** du PAIRE est de renforcer le système éducatif à travers l’appui à la mise en œuvre de la politique nationale dans le secteur de l'éducation et de la réforme du système éducatif.

Les résultats visés sont les suivants :

**Résultat 1 :** La qualité pédagogique et physique, l’accessibilité, la disponibilité et l’utilisation dans le système éducatif des manuels scolaires et autres matériels pédagogiques sont améliorées durablement pour renforcer/améliorer la qualité et la pertinence de l’enseignement.

**Résultat 2 :** Résultat 2 : Le pilotage des politiques éducatives et la gestion des ressources du MENRSE et au niveau déconcentré sont renforcés.

La mission s’insère plus spécifiquement au niveau au niveau de l’Activité 2.1.5 : - Renforcement des capacités managériales et de gestion des cadres des institutions déconcentrées du MENRSE.

**Contexte de la mission**

Le Gouvernement mauritanien a lancé, depuis 2022, le processus d’élaboration de son nouveau Programme National de Développement du Secteur Éducatif (PNDSE III). Le PNDSE III devra répondre au triple défi d’apporter des solutions pertinentes aux principales problématiques du secteur, d’être en ligne avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), et de traduire de manière opérationnelle les orientations politiques, organisationnelles et pédagogiques de la Loi 2022-023 d’Orientation du Système Éducatif.

Il permettra de disposer d’une vision à moyen et long terme du système éducatif, traduite en stratégies et actions concrètes pour atteindre les objectifs et les cibles fixés. Le PNDSE III s’articule autour de trois axes stratégiques de développement : promouvoir un accès universel, équitable et inclusif à l’éducation ; renforcer la qualité et la pertinence de l’offre éducative ; et améliorer la gouvernance du système éducatif.

Le pilotage du processus d’élaboration et de planification du programme est assuré par la Direction des Projets de l’Éducation et de la Formation (DPEF), en collaboration avec les départements ministériels concernés et les partenaires techniques et financiers (PTF). La Direction Générale de la Réforme et de la Planification (DGRP) est chargée du suivi de la mise en œuvre du PNDSE III au niveau du MENRSE.

Le document du PNDSE III est accompagné d’un modèle de simulation actualisé 2024–2032, d’un plan d’action triennal budgétisé (PATB 2024–2026) et d’un cadre de suivi de la mise en œuvre. L’état d’avancement du programme est évalué annuellement à travers des revues sectorielles conjointes de suivi réunissant l’ensemble des parties prenantes : ministères concernés, GLPE, partenaires, société civile et administrations déconcentrées. Ces revues donnent lieu à un aide-mémoire conjoint, validé par le gouvernement et les partenaires, avec des recommandations opérationnelles. Une évaluation à mi-parcours puis une évaluation finale sont également prévues pour apprécier la performance de la mise en œuvre et les résultats obtenus.

Cependant, l’évaluation finale du PNDSE II (2011–2021) a mis en évidence des faiblesses persistantes dans la gestion des établissements scolaires, tant sur le plan administratif que dans l’implication des communautés locales dans la vie scolaire. En particulier, elle a souligné un manque de capacités des directeurs d’écoles dans les domaines de la planification, de l’organisation interne, du suivi pédagogique et de la gestion administrative, ainsi qu’un fonctionnement peu structuré des organes de participation communautaire, notamment les Comités de Gestion des Établissements Scolaires (COGES) et les représentants départementaux, régionaux et nationaux des associations de parents d’élèves (APE) et les représentants de la commune. La coordination entre l’école et les acteurs communautaires reste fragile, souvent marquée par une faible formalisation des rôles et responsabilités.

Le RESEN 2023 a confirmé ces constats en soulignant des écarts persistants dans la gouvernance locale, une faible autonomie des établissements, et l’absence de dispositifs structurés de renforcement des capacités des chefs d’établissement et des instances communautaires. Il met en lumière le potentiel de la participation communautaire comme levier d’amélioration de la qualité de l’éducation, à condition de former, d’outiller et de responsabiliser les acteurs concernés.

Le PNDSE III, à travers son axe 3 dédié à l’amélioration de la gouvernance, recommande :

* Le renforcement des compétences managériales et administratives des directeurs d’écoles ;
* L’implication effective des communautés dans la gestion locale de l’éducation ;
* Et la mise en place de dispositifs de formation continue, adaptés aux besoins et réalités des structures déconcentrées.

Dans ce contexte, le Projet d’Appui Institutionnel à la Réforme de l’Éducation (PAIRE), financé par l’Union européenne, prévoit une action spécifique visant à former un noyau national de formateurs en gestion des établissements scolaires et participation communautaire, en vue de déployer ensuite cette formation dans les écoles pilotes du projet dans les DREN ciblées. Cette action s’inscrit dans une logique de professionnalisation du pilotage scolaire et de consolidation des dynamiques locales autour de l’école.

La présente mission vise ainsi à outiller les formateurs et les acteurs scolaires en leur proposant un programme de formation structuré, ancré dans les réalités du terrain et inspiré des bonnes pratiques internationales. Elle prévoit également une revue des modules existants, un état des lieux des pratiques actuelles, et la conception de contenus adaptés aux besoins des directeurs d’écoles, et des membres des COGES, dont les représentants départementaux, régionaux et nationaux des associations de parents d’élèves (APE).

**Description de la mission**

L’Assistance Technique (AT) du PAIRE (Projet d’appui institutionnel à la Réforme de l’Education en Mauritanie, financé par l’Union européenne et mise en œuvre par Expertise France) lance, par les présents termes de références (TdR), un appel à candidature pour recruter une structure de type bureau d’étude / cabinet de conseil et formation afin de réaliser la mise en œuvre d’une action de formation en gestion des établissements scolaires y compris en gestion de la participation communautaire.

1. **Objectifs de la mission :**

**Objectif général :**

L’objectif général est de renforcer les capacités des acteurs éducatifs et communautaires en matière de gestion des établissements scolaires et de participation communautaire, à travers la conception et la mise en œuvre d’un programme de formation adapté au contexte mauritanien, destiné à un noyau de formateurs nationaux et aux équipes éducatives et communautaires des écoles pilotes du projet PAIRE.

**Objectifs spécifiques :**

Plus spécifiquement il s’agira de :

* Réaliser un état des lieux des pratiques actuelles de gestion des établissements scolaires et d’implication communautaire (APE, communes, à travers ou non les COGES) dans les écoles du niveau fondamental, par des consultations ciblées avec les acteurs clés (directeurs, DREN, inspections, communautés) ;
* Analyser les modules de formation existants, au niveau national et international, en matière de gestion d’établissement, leadership scolaire et gouvernance communautaire, afin d’identifier les bonnes pratiques transférables ;
* Concevoir un programme de formation structuré et contextualisé, intégrant des modules didactiques à destination des directeurs d’écoles, des membres des COGES dont les APE, en lien avec les priorités du PNDSE III et les standards internationaux ;
* Former un noyau national d’une cinquantaine de formateurs issus de l’administration centrale (DGE : 2/DEF : 2/DES : 2, DGRP : 2, IGEN :2), des DREN :2, des services d’encadrement (IDEF : 6 , IC : 26) et des représentants départementaux (6), régionaux (2) et nationaux (5) des associations de parents d’élèves (APE) afin de préparer le déploiement de la formation à l’échelle des écoles pilotes. Le noyau de formateur a été élargi aux représentants des APE aux niveaux régional, départemental et national afin de renforcer l’articulation verticale entre l’action locale et les instances représentatives, et de soutenir la cohérence globale du dispositif communautaire. Cette stratégie permettra ainsi de conjuguer efficacité, représentativité et appropriation, tout en respectant les contraintes logistiques et budgétaires du projet. ;
* Appuyer le déploiement de la formation dans les écoles pilotes du PAIRE, en accompagnant la mise en œuvre de sessions locales à destination des membres des COGES dans les DREN ciblées par le projet.

**Résultats attendus**

* Un état des lieux documenté des pratiques actuelles en matière de gestion des établissements et de participation communautaire est réalisé, incluant les besoins en formation exprimés par les directeurs d’écoles, les membres des COGES dont les représentants des communes et les représentants départementaux, régionaux et nationaux des associations de parents d’élèves (APE) ;
* Une revue critique des modules existants de formation en gestion scolaire et en gouvernance communautaire est produite, intégrant les expériences nationales et des références internationales pertinentes ;
* Un programme de formation structuré et adapté au contexte mauritanien est conçu, comportant des modules distincts pour :
* les directeurs d’écoles (gestion administrative, leadership, organisation scolaire) ;
* les membres des COGES ;
* Un noyau national d’une cinquantaine de formateurs issus de l’administration centrale, des DREN, des IDEF, des IC ciblées et des représentants départementaux, régionaux et nationaux des associations de parents d’élèves (APE) est formé et équipé pour, par la suite, déployer la formation sur le terrain ;
* Des sessions pilotes de formation sont conduites dans les écoles sélectionnées par le projet PAIRE dans les DREN cibles, avec un appui technique du consultant, et un retour structuré d’expérience est produit.
* Un rapport final de mission est produit, incluant : les outils et modules développés, les retours de la phase pilote, des recommandations pratiques pour l’extension progressive du programme à d’autres établissements.

**Étendue de la mission :**

La mission portera sur l’appui technique à la conception et à la mise en œuvre d’un programme national de formation en gestion des établissements scolaires et en participation communautaire, conformément aux priorités du PNDSE III et aux objectifs du projet PAIRE.

Elle sera conduite sous la supervision de la Direction Générale de l’Enseignement (DGE) et de la Direction Générale de la Réforme et de la Prospective (DGRP), en collaboration avec la Direction de l’Enseignement Fondamental (DEF), la Direction de l’Enseignement Secondaire (DES), l’Inspection Générale de l’Éducation Nationale (IGEN) et le projet PAIRE, qui assurera l’appui technique et logistique.

Le prestataire retenu sera chargé de :

* Réaliser un état des lieux des pratiques de gestion dans les écoles fondamentales et secondaires, ainsi que du fonctionnement des instances de participation communautaire (COGES, représentants départementaux, régionaux et nationaux des associations de parents d’élèves), à travers des consultations auprès des parties prenantes aux niveaux central, déconcentré et local ;
* Analyser les modules et programmes existants (nationaux et internationaux) portant sur la gestion d’établissement, la gouvernance locale et la participation communautaire ;
* Concevoir un programme de formation structuré et contextualisé;
* Assurer la formation d’un noyau national de 50 formateurs issus de l’administration centrale (DGE :2/DEF : 2/DES : 2, DGRP : 2, IGEN :2), des DREN : 2, des services d’encadrement (IDEF : 6, IC : 26) et des représentants départementaux (6), régionaux (2) et nationaux (5) des associations de parents d’élèves (APE), en vue d’assurer le déploiement progressif du dispositif ;
* Appuyer la mise en œuvre de la phase pilote dans les établissements scolaires sélectionnés par le PAIRE (écoles fondamentales et éventuellement secondaires) dans les DREN ciblées, en accompagnant la conduite des sessions locales de formation et en facilitant la capitalisation des retours d’expérience ;
* Produire un rapport final complet, incluant l’ensemble des outils développés, les résultats de la phase pilote, les observations des bénéficiaires, et des recommandations pratiques pour la généralisation progressive du dispositif.

Compte tenu du nombre élevé d’écoles pilotes concernées par l’expérimentation du projet PAIRE (106 écoles, dont 64 à Nouakchott-Nord et 42 à Brakna), et du fait que chaque COGES compte 7 membres, organiser une formation exhaustive pour plus de 742 participants serait difficile à mettre en œuvre de manière efficace et soutenable. Pour garantir la qualité pédagogique, tout en assurant une démultiplication au niveau local, il a été retenu de former un noyau restreint de 3 membres par COGES, en ciblant les rôles clés (secrétaire général - directeur d’école, représentant des APE et représentant de la commune) ; soit 318 membres de COGES à former au total. Cette approche permettra de disposer d’un groupe formé et motivé, capable d'assurer, sous la responsabilité/l’impulsion du directeur d’école (Secrétaire Général du COGES), la restitution des acquis aux autres membres du comité dans leur établissement.

La mission est de nature stratégique et technique. Le prestataire n’aura pas à piloter la généralisation du programme, mais devra fournir un dispositif complet, réplicable, et directement exploitable par le MERSE et ses partenaires.

Le prestataire retenu devra en outre veiller à intégrer les dimensions genre, inclusion et diversité territoriale dans les modules produits.

**Démarche méthodologique :**

La mission sera conduite sous la supervision directe de la Direction Générale de l’Enseignement (DGE), en collaboration avec la Direction Générale de la Réforme et de la Planification (DGRP), la Direction de l’Enseignement Fondamental (DEF), la Direction de l’Enseignement Secondaire (DES), l’Inspection Générale de l’Éducation Nationale (IGEN) et le projet PAIRE, qui assurera l’appui technique et logistique.

Le prestataire retenu adoptera une approche participative, pragmatique et contextualisée, en étroite coordination avec les acteurs nationaux, déconcentrés et communautaires. La mission se déroulera en sept étapes principales :

**Étape 1 : Lancement de la mission**

* Réunion de démarrage avec les parties prenantes (MERSE, DGE, DGRP, DEF, DES, IGEN, PAIRE), organisée par le PAIRE ;
* Clarification des rôles, validation du calendrier détaillé, des livrables et des modalités de collaboration.

Livrable attendu : Compte rendu validé de la réunion de cadrage.

**Étape 2 : État des lieux et diagnostic**

* Analyse des pratiques actuelles de gestion d’établissement et de participation communautaire (COGES, les représentants départementaux, régionaux et nationaux des associations de parents d’élèves) ;
* Consultations ciblées avec des directeurs d’école, DREN, inspections, représentants des communes, parents et acteurs communautaires dans les deux DREN ciblées.

Livrable attendu : Rapport d’état des lieux.

**Étape 3 : Revue documentaire et benchmark**

* Analyse critique des modules existants au niveau national ;
* Benchmark d’expériences internationales pertinentes (ex. Maroc, Tunisie, France, Afrique de l’Ouest).

Livrable attendu : Note de synthèse sur les modules et pratiques.

**Étape 4 : Élaboration des modules et du programme**

* Conception d’un programme de formation structuré, avec des modules abordant les thématiques telles que : organisation, pilotage, leadership, modes de gestion participative, rôles des membres du COGES, fonctions, mobilisation, suivi budgétaire, co-gestion, projet d’amélioration de l’école, participation des représentants des élèves ;
* Élaboration de guides d’animation, fiches d’auto-évaluation, outils pratiques ;
* Propositions de démarches pour l’intégration dans la plateforme de formation continue du MERSE.

Livrables attendus : modules, programme de formation, outils pédagogiques.

**Étape 5 : Formation du noyau national de formateurs**

* Organisation d’une session de formation pour les 50 formateurs nationaux, régionaux (issus de la DGE, DEF, DES, IGEN, DREN, IDEF et IC) et les représentants départementaux, régionaux et nationaux des associations de parents d’élèves (APE) ;
* Trois sessions de formation de trois jours chacune ;
* Animation fondée sur des méthodes actives : études de cas, simulation, co-construction d’outils.

Livrables attendus : rapport de formation + kit pédagogique des formateurs.

**Étape 6 : Mise en œuvre de la phase pilote (dans toutes les écoles pilotes PAIRE des deux DREN)**

* Accompagnement à l’organisation du déploiement des sessions de formation dans les écoles pilotes identifiées dans les DREN de Brakna et Nouakchott-Nord ;
* Elaboration et mise en œuvre d’une stratégie de mobilisation et de communication ciblée visant à informer, consulter et obtenir l’adhésion des autorités locales institutionnelles et traditionnelles, pour garantir l’intégration institutionnelle et sociale des actions de formation ;
* Appui technique à la planification, à la conduite des sessions et au suivi terrain ;
* Recueil des feedbacks, ajustements des outils et observation de la mobilisation des communautés.
* Déploiement des sessions de formation pour :
  + 106 écoles pilotes réparties sur 2 DREN ;
  + 3 membres de COGES = 318 personnes (environ) à former ; par groupes de 21 participants au maximum par session pour garantir la qualité pédagogique ;
  + Une quinzaine de sessions (à Nouakchott pour les COGES situés à Nouakchott Nord et dans diverses localités du Brakna pour les COGES situés dans cette wilaya ;
* Durée de chaque session : 2 jours

Livrable attendu : Note de capitalisation complète sur la phase pilote.

Les formations des membres des COGES seront assurées par le noyau de formateurs, avec l’accompagnement technique du prestataire.

**Étape 7 : Restitution et finalisation**

* Atelier national de restitution des résultats, outils et enseignements de la phase pilote (organisé par le PAIRE) ;
* Ajustement des modules selon les retours et recommandations finales pour la généralisation progressive.

Livrable : Rapport final de mission, incluant outils finalisés et feuille de route de généralisation.

**Calendrier et livrables**

La mission d'appui aura une durée de 61 jours étalée sur treize (13) semaines environ. Elle sera organisée en sept étapes :

| **Activités** | **Livrables** | **Nombre de jours (indicatif)** | | **Période de mise en œuvre (indicatif)** | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Étape 1 : Réunion de démarrage** | | | | | | | |
| Réunion de démarrage (MERSE, DGE, DEF, DES, IGEN, PAIRE) | Compte rendu validé de la réunion de lancement | 1j | | Semaine 1 | |
| **Étape 2 : Etat des lieux** | | | | | | | |
| État des lieux des pratiques et besoins (consultations Brakna et Nouakchott-Nord) | Rapport d’état des lieux | 5j | | Semaine 1 et Semaine 2 | |
| **Etape 3 : Benchmark international** | | | | | | | |
| Revue documentaire et benchmark international | Note de synthèse de benchmark | 3 j | | Semaine 2 | |
| **Etape 4 : Élaboration du programme et des modules** | | | | | | | |
| Élaboration du programme et des modules + propositions d’intégration numérique | Programme de formation, modules, outils pratiques | 10j | | Semaine 3 et semaine 4 | |
| **Étape 5 : Mise en œuvre de la formation des formateurs** | | | | | | | |
| Formation du noyau national de 50 formateurs (cadres des DGE, DEF, DES, DGRP, DREN, IGEN, DREN, IDEF et IC) et des représentants départementaux, régionaux et nationaux des APE  Trois sessions de trois jours chacune | Rapport des sessions de formation + rapports d’évaluations initiales et finales + kit pédagogique complet | 9j (3j x 3 sessions) | | Semaine 5 et  Semaine 6 | |
| **Étape 6 : Phase pilote –Expérimentation – formation des COGES** | | | | | | | |
| Organiser 15 sessions de 2 jours (max. 20 participants/session)  106 écoles pilotes réparties sur 2 DREN ;  3 membres de COGES : Directeur d’écoles, le représentant de l’APE, représentant de la commune = 318 personnes à former  Nombre de groupes : 318/20 = environ 15 groupes pédagogiques | Rapports des sessions de formation + Rapports d’évaluations initiales et finales + kit pédagogique complet,  Note de capitalisation sur la phase pilote | 30j (2 j × 15 sessions) | | Semaine 7-Sermaine 12 | |
| **Étape 7 : Rapport final et recommandations** | | | | | | | |
| Restitution et rapport final incluant recommandations pour la généralisation | Rapport final de mission avec recommandations | 3j | | Semaine 13 | |
| **TOTAL** | | | **61j** | |  | |

Le candidat proposera dans son offre méthodologique une démarche et un planning prévisionnel des opérations et modalités de travail pour chaque étape de la mission.

**Dispositions logistiques à la charge du prestataire**

Le prestataire sélectionné sera entièrement responsable de la prise en charge des aspects logistiques liés à la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de ce mandat. À ce titre, il devra notamment :

* Mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement des sessions de travail (experts, assistants, animateurs, etc.).
* Assurer l’organisation matérielle des ateliers, sessions de formation ou réunions, incluant :
  + Réservation et mise à disposition de la salle de travail (NB : les formations des membres des COGES auront lieu dans des écoles publiques) ;
  + Location de matériel (vidéoprojecteur, paperboard, etc.) ;
  + Impression et reproduction des documents de travail ;
  + Gestion des feuilles de présence et attestations ;
* Gérer la restauration des participants (pauses café, déjeuners, selon les modalités convenues).
* Gérer les indemnisations des participants (*per diem* et déplacement, en fonction des règles et barèmes en vigueur)
* Assurer la logistique des déplacements des équipes
* Coordonner avec les institutions bénéficiaires pour garantir la disponibilité des participants et du lieu.
* Fournir un appui administratif à la bonne tenue des sessions, notamment la rédaction des procès-verbaux et rapports de restitution intermédiaires (si requis).

À partir de la liste des 106 écoles ciblées, le consultant devra proposer, dans son offre, des regroupements d’au plus 7 écoles par session de formation.

Les formations des membres des COGES se dérouleront dans les écoles publiques. Les candidats devront donc prévoir une source d’énergie autonome (système solaire ou mini-groupe électrogène), afin d’assurer le fonctionnement des équipements de projection (ordinateurs, vidéoprojecteurs).

Tous les documents produits devront être rédigés en français et en arabe.

Par ailleurs, les participants étant à la fois francophones et hassanophones, les formateurs devront être en mesure de communiquer dans les langues du milieu.

Le prestataire retenu devra également prendre en charge le noyau de formateurs, tant durant leur formation initiale que pendant la phase de démultiplication dans les 106 écoles de la phase pilote.

Le candidat devra soumettre, dans son offre technique, une proposition logistique détaillée, incluant un calendrier d'exécution prévisionnel, ainsi que les moyens qu’il envisage de mobiliser pour chaque activité

**Barème de référence pour la prise en charge financière**

Les prestations logistiques et les coûts associés devront être établis en conformité avec le barème en vigueur du PAIRE. Ce barème constitue la référence unique pour l’évaluation et le remboursement des frais liés aux activités (per diem, indemnités de déplacement des participants et des organisateurs versés dans le cadre du PAIRE).

Ce barème sera mis à disposition des candidats, sur simple demande adressée à l’équipe de coordination du projet, via l’adresse mail dédiée à la réception des candidatures. Il revient aux candidats d’intégrer strictement les éléments de ce barème dans l’élaboration de leur offre financière.

**Profil du consultant**

La mission est ouverte à la concurrence entre bureaux de consultance nationaux et internationaux, sans restriction.

Conformément aux règles de passation des marchés, les bureaux peuvent soumissionner seuls ou en s’associant à d’autres bureaux, qu’ils soient nationaux ou internationaux, afin de mutualiser leurs expertises.

Ces modalités d’association doivent être clairement présentées dans l’offre, dans le respect des dispositions réglementaires applicables.

**Capacités techniques et professionnelles du prestataire :**

* Expériences démontrées dans les domaines suivants : éducation, planification de l’éducation, gouvernance locale, développement communautaire ;
* Expertise en formation des acteurs éducatifs (COGES, etc.) ; fournir des exemples de projets réalisés (Fournir une liste des travaux similaires exécutés ou des attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Les listes indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux, le nom du client. )
* Capacité avérée à mobiliser une équipe multidisciplinaire ; présenter les membres de l’équipe dédiée à la mission en indiquant le rôle de chaque membre et sa contribution au succès de la mission, s’appuyant sur les compétences et expériences de ces membres.
* Fournir les références d’au moins 3 missions similaires en appui aux réformes de l’éducation ou à la gouvernance scolaire locale ;
* Justifier d’une connaissance approfondie du contexte mauritanien et des dynamiques communautaires éducatives ; fournir une liste de projets réalisés en Mauritanie ;
* Fournir des références ou liste de projets réalisés dans la production d’outils de formation, guides pratiques, et appui au déploiement de modèles participatifs dans des projets financés par des partenaires techniques et financiers (UE, AFD, Banque mondiale, etc.).

**Personnel-clé à mobiliser par le prestataire :**

**Chef de mission – Expert en gouvernance scolaire,**

qui sera en charge de la supervision de l’ensemble de la mission, de la qualité technique des livrables, des relations avec le MERSE/PAIRE :

* Diplôme minimum Bac+5 en sciences de l’éducation, gestion des systèmes éducatifs, économie de l’éducation, planification de l’éducation, gouvernance locale, ou disciplines connexes ;
* Expérience de 10 ans dans le secteur éducatif, dont au moins 5 ans d’expérience professionnelle dans le domaine de la gestion des établissements scolaires, de la planification locale participative, ou de l’appui à la gouvernance scolaire ;
* Connaissance des référentiels du PNDSE III, des pratiques de formation continue en milieu scolaire, et des dynamiques communautaires autour de l’école ;
* Avoir mené avec succès au moins une mission similaire dans un pays en développement, de préférence dans un contexte francophone ou sahélien ;
* Excellente maîtrise du français, à l’écrit comme à l’oral ;
* La connaissance de l’arabe (lecture ou expression orale) constitue un atout appréciable pour les interactions communautaires.

**Spécialiste en formation et ingénierie pédagogique,**

qui sera en charge de l’élaboration du programme de formation, de la production des supports et guides pratiques :

* Diplôme minimum Bac+4 en sciences de l’éducation, gestion des systèmes éducatifs, économie de l’éducation, planification de l’éducation, gouvernance locale, ou disciplines connexes ;
* Au moins 5 ans d’expérience professionnelle dans la conception et la mise en œuvre de programmes de formation à destination de directeurs d’écoles, COGES, APE ou structures communautaires ;
* Capacité avérée à produire des outils pédagogiques, des canevas simplifiés et des documents de formation adaptés aux profils communautaires et non spécialisés ;
* Avoir mené avec succès au moins une mission similaire dans un pays en développement, de préférence dans un contexte francophone ou sahélien ;
* Excellente maîtrise du français, à l’écrit comme à l’oral ;
* La connaissance de l’arabe (lecture ou expression orale) constitue un atout appréciable pour les interactions communautaires ;

**Expert terrain – Facilitation communautaire,**

qui sera en charge d’accompagner la mise en place des formations en milieu scolaire en favorisant l’adhésion et la mobilisation des acteurs locaux institutionnels et traditionnels, de l’adaptation contextuelle des contenus, de l’animation des formations sur le terrain :

* Diplôme minimum Bac+3 en sciences de l’éducation, gestion des systèmes éducatifs, économie de l’éducation, planification de l’éducation, gouvernance locale, ou disciplines connexes ;
* Au moins 5 ans d’expérience professionnelle dans la mise en place des approches de gestion participative, de planification budgétaire locale, et de conduite du changement au niveau des établissements ;
* Avoir mené avec succès au moins une mission similaire dans un pays en développement, de préférence dans un contexte francophone ou sahélien ;
* . Bonne connaissance des mécanismes de subvention scolaire, des procédures de suivi budgétaire et des outils de reddition de comptes ;
* Excellente maîtrise du français, à l’écrit comme à l’oral ;
* La connaissance de l’arabe (lecture ou expression orale) constitue un atout appréciable pour les interactions communautaires ;

**Modalités de candidature**

Les candidatures doivent inclure les éléments suivants :

* Une note de compréhension des termes de référence de la mission et des enjeux qu’elle comporte
* Une offre technique incluant une proposition méthodologique, un schéma organisationnel et logistique ainsi qu’un calendrier indicatif d’exécution
* Une offre financière incluant les honoraires, les coûts organisationnels et logistiques, ainsi que la prise en charge des participants aux sessions de formation, en suivant le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire
* Une présentation du candidat (bureau ou cabinet)
* Les CV des membres du personnel-clé mobilisé pour la mission
* Une présentation des références de missions similaires démontrant la pertinence de la candidature pour cette mission.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Ecoles du périmètre de l'expérimentation du PAIRE** | | | |
| **Ecole** | **Commune** | **Moughataa** | **Wilaya** |
| Babe Maata 1 | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Mohamed El-emine Ndjeyane | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Tarigh | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Oumar Ibn Yasser | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Elhadj Ould Vahou | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Esselam | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Cheikh Maalaïnine | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Mohamed Ould Adoubba | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Ibn Abass | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Mousaab | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Cheikh Tourad | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Cheikh Cheikh Ould El-alem | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Cheikh Tourad 2 | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Mohamed Mahmoud Ould Hamady | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Ch. Ahmed Ebou Elmaaly 2 | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Baba Maata 2 | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| El-Inghadh | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Ghaza Essamida | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Abd-Esselam Tandia | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Cheikh Sidi Mohamed | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Jaavar Ibn Ebi Taleb | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Khadijetou Bint El-Aghib | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Bah Ben Mohamed El-Emine | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Sidi Ould Moulaye Zeine | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Cherif Ahmed | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Mohamed Ould Bouakssa | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Ibn Khaldoune | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Cheikh Mohamed Lemine | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Salah-Dine | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Ahmed Ould Hbib | Toujinine | Toujinine | Nouakchott Nord |
| Dar-Esselma | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Zeid Ibn Haritha | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Ely Ould Meyara | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Youssef 2 | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Bintou Jahch | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Ebou Saïd 1 | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Ebou Saïd 2 | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Cheikh El-Ghazouani | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Abdel Aziz Sy | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Youssef 1 | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Elmoudjahid Ely Mhaïmed | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Elmoudjahid Mohamed Lejrab | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Selmane Elvarissy | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Bouyaghi Ould Abidine | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Bintou Khoueilid | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Cheikh Abdouck | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| El-Emany | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| El-imam Bouddah | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Nasser Dine | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| El-Imtiyaze | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| El-imam Ahmed | Dar Naim | Dar Naim | Nouakchott Nord |
| Mohamed Maouloud | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Ethmane | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Tewvigh | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| El-Imam Elboukhari | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Lemrabott Mohamedhen Vall Moutaly | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Essaada | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Lemrabott Ahmedou Vall | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Lemrabott Bah Mohamed Lemine | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Ahmed Deid | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Talha Ibn Abdellah | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Ebou Dherine | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Ely Chandhoura | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Cheikh Mohamed El Mamay | Teyarett | Teyarett | Nouakchott Nord |
| Aleg 2 | Aleg | Aleg | Brakna |
| aleg 10 | Aleg | Aleg | Brakna |
| Aleg 3 | Aleg | Aleg | Brakna |
| Aleg 4 | Aleg | Aleg | Brakna |
| Aleg 5 | Aleg | Aleg | Brakna |
| Aleg 8 | Aleg | Aleg | Brakna |
| Aleg 1 | Aleg | Aleg | Brakna |
| Bouhdida 3 | Bouhdida | Aleg | Brakna |
| Bouhdida 4 | Bouhdida | Aleg | Brakna |
| Bouhdida 5 | Bouhdida | Aleg | Brakna |
| Chinguitti | Bouhdida | Aleg | Brakna |
| Zighlane | Bouhdida | Aleg | Brakna |
| Mouftah Elkhaïr 2 | Bouhdida | Aleg | Brakna |
| Chegar 2 | Chegar | Aleg | Brakna |
| Chegar 3 | Chegar | Aleg | Brakna |
| Chegar 4 | Chegar | Aleg | Brakna |
| Aghchorguitt 1 | Agchourguitt | Aleg | Brakna |
| Lemdene | Agchourguitt | Aleg | Brakna |
| Ouad-El Gharegue | Agchourguitt | Aleg | Brakna |